

Cartographie des cours eau en Lozère – phase de consultation

Fiche de demande de modification

La carte de référence pour la consultation est la pré-carte élaborée par la DDT et consultable sur le site internet http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Cours_d_eau_048&service=DDT_48

Attention, remplir une fiche par demande de modification

Rédacteur de la présente fiche

nom, prénom :
adresse :
tel / courriel :

Identifiant du tronçon (numéro porté sur la carte) (0):

point amont du tronçon : X = m point aval du tronçon : X = m
Y = m Y = m

Critères cumulatifs de classification :

présence d'un lit naturel à l'origine :OUINON INDETERMINE
débit suffisant une majeure partie de l'année :OUINON INDETERMINE
alimentation par une source :OUINON INDETERMINE

Condition de la visite

temps sec :
temps pluvieux:
précipitation notable dans les 8 jours précédents : OUI NON

Éléments de description

critères physiques

écoulement superficiel constaté (1) : OUINON
continuité amont / aval (2) :OUINON
berges (3) :OUINON
fond différencié (4) :OUINON
diversité granulométrique (5) :OUINON

critères biologiques

présence de végétation sur les berges : ..OUINON
présence de poissons :OUINON
présence d'invertébrés aquatiques (6) : ..OUINON

Proposition de classification de l'écoulement

écoulement constituant un cours d'eau :
écoulement ne constituant pas un cours d'eau :
écoulement à expertiser :
écoulement inexistant (pas de lit marqué, etc) :

Commentaires sur la proposition de classement

.....
.....

Signature :

Définitions associées à la fiche de demande de modification de la cartographie des cours d'eau

(0) Coordonnées géographiques : pour pouvoir modifier la pré-carte des cours d'eau il est indispensable d'identifier précisément les limites du tronçon concerné par la demande.

Ainsi les coordonnées géographiques des limites amont et aval du tronçon doivent être indiquées.

Pour les retrouver, vous pouvez utiliser le site :

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Cours_d_eau_048&service=DDT_48.



(1) écoulement : circulation de l'eau de manière indépendante des pluies

(2) continuité amont/aval : préciser si l'amont du tronçon observé répond aux critères de définition d'un cours d'eau et si l'aval de ce tronçon répond aussi à ces critères.

(3) berge : est considérée comme berge un dénivelé d'au moins 10cm entre le fond du lit et le niveau du sol de la parcelle

(4) fond ou substrat différencié : est considéré comme substrat différencié une nature du fond du lit (galets, sables, graviers, vase) notablement distincte de la nature du sol et de la parcelle.

(5) invertébrés aquatiques : présence de larves d'insectes, de vers, d'insectes ou de mollusque. En général la présence de ces invertébrés est un indice de vie aquatique et d'un écoulement régulier.

Pour davantage d'information sur

- les critères d'identification d'un cours d'eau
- la pré-carte des cours d'eau de Lozère
- l'organisation de la consultation sur la carte des cours d'eau
- l'entretien des cours d'eau

consultez le site internet : <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/La-cartographie-et-l-entretien-des-cours-d-eau-en-Lozere/Cadrage-de-la-mission>

Retourner la fiche renseignée , accompagnée d'un extrait de carte du tronçon concerné à

Direction Départementale des Territoires

Service BIEF

4 avenue de la Gare

48005 MENDE

ou par mail à l'adresse suivante : ddt-bief-eau@lozere.gouv.fr